**Projet pédagogique de l'accueil maternel par l'Association** **Magnificat-Accueillir la Vie**

**Qui accueillons-nous, comment et pourquoi ?**

*L'association Magnificat Accueillir la Vie, accueil de la mère, a déposé le 1er mai 1990 son projet pédagogique, projet d'établissement résumé dans les lignes suivantes.*

Notre association peut accueillir des situations humaines de femmes désemparées enceintes très particulières : personnes sans profession stable, en cours d'études ou d'année scolaire, en rupture familiale, personnes étrangères en situation régulière, personnes plus ou moins abîmées psychologiquement par les aléas de la vie, la violence, l'abandon, les déstructurations familiales, etc.  Cet accueil, offert par une œuvre, doit être un accompagnement fraternel de tous les instants à dater de la prise en charge. Elle est un engagement personnel devant une personne.  Notre association ***pose comme principe l'accompagnement de la personne par la personne*.** Cela suppose un encadrement affectif et permanent (c'est-à-dire pratiquement jour et nuit), créant des liens personnalisés qui deviendront ceux d'une réelle amitié ; cela demande, dans un tel climat qui est celui de la confiance, la reconstruction de la personne, par la redécouverte de soi-même, de sa dignité, de ses capacités, de ses responsabilités, d'une perspective d'avenir, du prix de la vie, de la sienne et de celle de l'enfant ; cela appelle à porter sur ces personnes le même regard que sur n'importe quelle autre, car chacune ne compte pas moins qu'une autre ; cela réclame enfin une motivation.

**L'objectif final de cette pédagogie est donc :**

de redonner à la personne une chance nouvelle de se prendre seule en charge, une nouvelle capacité à devenir responsable devant soi et devant la vie, devant son enfant en s'appuyant sur un regard nouveau porté à l'enfant car, dès lors qu'il est conçu, c'est lui qui impose, tant à la mère que pour lui-même, la motivation d'exister.

**Rapports avec les services médico-sociaux**

Un accueil maternel qui répondrait aux objectifs que nous voulons atteindre ne peut valablement fonctionner qu'en relation avec les services sociaux du Département et de la Commune (ou du Secteur).   L'environnement médical est celui auquel peut faire appel toute personne selon son choix, puisqu'on a postulé que toute femme enceinte accueillie, quels que soient son âge (à partir de la majorité), sa nationalité, ses origines, sa religion, etc. sera considérée comme une personne à part entière, droits et devoirs.   Notre association se déclare prête à procurer un accompagnement spécifique des mères qui souhaiteraient confier leur enfant et à les aider dans toute démarche pour satisfaire leur choix libre : vers des œuvres d'adoption agréées ou vers la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

**Suivi des mamans accueillies**

Notre association a conscience que l'accueil maternel peut conduire à transformer des futures mères en détresse en mères isolées, de nouveau confrontées à des périls que le nourrisson ne pourra les aider à écarter. Il paraît donc indispensable de prévoir des actions de suite telles que l'accueil offert un temps ne s'achève pas par un nouvel abandon.

**Don de Carême de paroissien de la paroisse Saint Marie du Pays de Verneuil**

 